

CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU PAR EXTRAITS

DELEGATION de POUVOIRS ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU de l'ARTICLE L 2122-22 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMMUNICATION Présents :

Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUI, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés :

Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI, Chantal SANCHO ayant donné pouvoir à Madame Christine GLEMAIN.

I – <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> – Rapporteur Monsieur le Maire, Dominique ASTIER

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission

Le Conseil installe Monsieur Olivier COMMARIEU en qualité de conseiller municipal.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

2. Modification des membres des commissions municipales suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal

Le Conseil approuve la désignation de Monsieur Olivier COMMARIEU au remplacement de Madame GRACIET au sein des commissions présentées.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

3. <u>Désignation des représentants à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »</u>

Le Conseil désigne Monsieur Jean-Marc SIMOUNET et Madame Marie HATTRAIT respectivement représentant titulaire et représentante suppléante pour siéger à l'Assemblée générale de Gironde Ressources.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

4. Commission de suivi du site de l'unité de valorisation énergétique – Désignation des représentants

Le Conseil désigne Monsieur Laurent PERADON et Monsieur Patrice CLAVERIE respectivement représentant titulaire et représentant suppléant chargés de représenter la ville au sein de la Commission de suivi du site de l'unité de valorisation énergétique de Cenon.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

5. <u>Désaffectation et déclassement de la parcelle communale cadastrée AY544 - Décision</u>

Le Conseil constate la désaffectation de la parcelle AY544 et prononce son déclassement du domaine public communal.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

6. Protocole transactionnel avec M. LESTRILLE et M. MERCIER LACHAPELLE

Le Conseil approuve le protocole transactionnel et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document afférent à sa bonne mise en œuvre.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

7. Syndicat Intercommunal de Restauration Collective - Modification des statuts

Cette délibération a été retirée.

8. Reprise des concessions funéraires en état d'abandon au cimetière Saint Romain

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à prononcer la reprise tant matérielle que juridique des concessions listées. Cette autorisation prendra la forme d'un arrêté prononçant la reprise définitive desdites concessions.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

9. <u>Attribution d'un véhicule de fonction à la Directrice Générale des Services</u>

Le Conseil attribue à Madame Laëtitia ROUGER dans le cadre de ses fonctions de Directrice Générale des Services de la Commune de Cenon un véhicule de fonction et précise qu'elle pourra également jouir de la libre utilisation de ce bien dans le cadre de ses déplacements privés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10. Mandat spécial pour la participation de trois élus au 103^e congrès des Maires du 23 au 26 novembre 2020

Le Conseil confère le caractère de mandat spécial au déplacement au 103^e congrès des maires à PARIS du 23 au 26 novembre 2020, de Jean-François EGRON, Maire, Michaël DAVID, 1^{er} Adjoint et Dominique ASTIER, 3^{ème} Adjoint; décide de procéder à la, prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement *a poteriori* des frais avancés sur présentation de justificatifs; précise que les dépenses concernent les frais de transport en prenant soin de choisir les modes de déplacement disponibles les moins onéreux, les frais d'hébergement et de restauration sur la période du 23 au 26 novembre 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

II – <u>RESSOURCES HUMAINES</u> – Rapporteur Dominique ASTIER

1. Véhicule de service avec remisage à domicile

Le Conseil adopte le règlement interne de remisage des véhicule à domicile et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

2. Actualisation du tableau des emplois permanents

Le Conseil valide ces modifications au sein du tableau des emplois permanents.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

3. Actualisation du tableau des emplois non permanents

Le Conseil valide ces modifications au sein du tableau des emplois non permanents.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

4. Actualisation de la Charte relative aux modalités d'exercice du télétravail

Le Conseil approuve l'actualisation de la Charte de télétravail pour les agents de la Ville de Cenon.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

5. Astreintes : Actualisation pour la filière police et administrative

Le Conseil approuve l'actualisation des astreintes.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

6. <u>Désignation du délégué élu au CNAS</u>

Le Conseil approuve la désignation de Monsieur Dominique ASTIER en qualité de délégué élu au CNAS.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

7. Avenants aux contrats des assistants d'enseignement artistique

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux contrats cités.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

III - ADMINISTRATION FINANCIERE - Rapporteur Michaël DAVID

1. Fond Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C)

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à réaliser les travaux d'amélioration de la performance énergétique du Gymnase La Marègue, inscrits au Budget Primitif 2020 pour 116 000 € HT, à solliciter auprès du Département de la Gironde l'attribution d'une subvention au titre du FDAEC 2020 pour un montant de 95 893 € pour la réalisation des travaux mentionnés et à assurer le financement complémentaire pour 20 107 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

2. Remises Gracieuses – Annulation et réductions des titres émis

Le Conseil annule les titres émis à l'encontre du propriétaire pour la somme de 781,52€, réduit le montant des titres émis pour un montant de 720,44€ représentant le loyer dû sur la période de confinement et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

3. <u>Décision Modificative n°1 en section de fonctionnement et d'investissement</u>

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

4. Subventions aux associations 2020

Le Conseil approuve les attributions de subventions présentées et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants financiers s'y rapportant.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

5. Signature d'une Convention d'engagement partenarial avec la direction érgionale des finances Publiques (D.R.F.I.P)

Le Conseil constate la communication de la synthèse du rapport d'audit, approuve la convention d'engagement partenarial avec la Direction Régionale des finances Publiques de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département de la Gironde (D.R.F.I.P) et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

6. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la Ville de Cenon

Le Conseil adopte le règlement Budgétaire et Financier à partir de l'exercice 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

IV - <u>CULTURE - COMMUNICATION - ANIMATION</u> - Rapporteur Laïla MERJOUI

1. Espace Simone Signoret : Conditions de remboursement de billets

Le Conseil autorise les remboursements de billets de spectacles de l'Espace Simone Signoret et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

2. Ecole Municipale de Musique – Tarifs 2020/2021

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à adopter les tarifs énoncés.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

V – <u>POLITIQUE DE LA VILLE</u> – Rapporteur Huguette LENOIR

1. <u>Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des espaces publics des Projets de Renouvellement Urbain de Parler-Saraillère et de Joliot Curie à Bordeaux Métropole</u>

Le Conseil approuve le principe de la délégation de maîtrise d'ouvrage de la ville de Cenon à Bordeaux Métropole pour la réalisation des espaces publics des PRU, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec bordeaux Métropole, ainsi que tout acte nécessaire à la réalisation de la présente convention et inscrit au budget les sommes nécessaires aux règlements des opérations et au coût du mandat de maîtrise d'ouvrage.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

VI - DIRECTION URBANISME - ECONOMIE - INSERTION - Rapporteur Monsieur le Maire

1. Acquisition au profit de la Commune du site de « La Vieille Cure », sise 36, rue Emile Zola (parcelles 119 AS 238, AS 239, AS 242 et AS 241), préempté par Bordeaux Métropole

Le Conseil décide de l'acquisition par la Commune de Cenon de l'immeuble bâti, sis 36, rue Emile Zola, implanté sur les parcelles cadastrées AS 238 et AS 239, ainsi que de la passerelle cadastrée AS 242, et du talus, cadastré AS 241, d'une contenance de 8 662m², à son prix d'achat initial de 870 000 euros augmentés des frais liés à l'acquisition, acquittés par Bordeaux Métropole, majoré des frais financiers applicables au prix de la réserve foncière métropolitaine à actualiser dans les conditions fixées annuellement par le conseil métropolitain et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la dite cession ainsi que l'acte authentique d'acquisition.

ADOPTE A LA MAJORITE

VII - DIRECTION CADRE DE VIE - PATRIMOINE - Rapporteur Jean-Marc SIMOUNET

1. Rénovation du dépositoire du Cimetière St-Paul : Non application des pénalités pour retard de travaux

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à ne pas appliquer les pénalités pour retard de travaux prévues au C.C.A.P. du marché n°2016-045 à l'entreprise SECB titulaire du lot n°1 constituant le marché précité, au motif que le retard n'est pas imputable à cette entreprise.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

VIII - EDUCATION ENFANCE - Rapporteurs Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU

1. Subvention à l'OGEC Jeanne d'Arc du Cypressat

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention à l'OGEC Jeanne d'Arc du Cypressat et procède au versement de la subvention.

ADOPTE A LA MAJORITE

2. Règlement des inscriptions scolaires

Le Conseil adopte le règlement des inscriptions scolaires proposé.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

3. SIVU Petite Enfance Lormont Cenon - Modification des statuts

Le Conseil approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal à vocation Unique Petite Enfance Cenon – Lormont.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

MOTIONS

1. Motion de la majorité municipal – 4G-5G

Le Conseil approuve cette motion.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

2. <u>Motion présentée par le Groupe Cenon en Commun</u>

Le Conseil n'approuve pas cette motion.

N'EST PAS ADOPTE

COMPTE RENDU AFFICHÉ DU 01 OCTOBRE AU 01 DECEMBRE 2020